

COMMUNE

Date de convocation : le 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 03 avril à 20 heures 45, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno MACE, Maire.

Présents : Bruno MACE, Maire

Pierre TORCHON, Jean-Frédéric DUTECH, Daniel LANGER **adjoints**,
Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre FLON, Anna MILOSEVIC, Chrystelle DUFOUR, Jacques-Henri TOURNADRE, Laurence LACOSTE, Josiane DUTECH, Ghislaine ECHINARD, Céline DUMONT et Nathalie LUNEL **Conseillers municipaux**.

Absente représentée :

Irma HELOU ayant donné pouvoir à Anna MILOSEVIC

Secrétaire de séance : Le conseil municipal désigne à l'**Unanimité** Pierre TORCHON

Après vérification du quorum et des pouvoirs, M. Le Maire ouvre la séance à 20H45.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints de la séance du 28 mars 2014, annexé à la présente convocation,
- 2- Information au Conseil Municipal des délégations données aux adjoints,
- 3- Création et Désignation des membres aux diverses commissions municipales
- 4- Election des délégués aux syndicats Intercommunaux
- 5- Election des délégués à la Caisse des Ecoles
- 6- Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale
- 7- Délégations du Conseil Municipal donnée au Maire
- 8- Questions diverses.

1- Adoption du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 28 mars 2014 annexé à la présente convocation,

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler par rapport aux comptes rendus dont ils ont la copie avec leur convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est **adopté à l'unanimité des membres présents**.

2- INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DELEGATIONS DONNEES AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Le Maire informe le conseil municipal des délégations de pouvoirs qu'il a conféré à ses adjoints et ses conseillers municipaux selon l'article L2122-18 du CGCT :

Irma HELOU, 1^{ère} Adjointe est en charge de la culture et des associations. Elle a délégation de pouvoirs pour :

- Proposer des animations dans le domaine de la culture ;

- être l'interlocutrice des associations et toute organisation œuvrant dans ces domaines ;
- Proposer au conseil municipal le programme de soutien aux diverses associations

A ce titre,

- Irma HELOU est l'interlocutrice des partenaires institutionnels
- Irma HELOU peut être amenée à représenter la commune dans les différentes instances liées à ces sujets,
- Irma HELOU peut mobiliser l'ensemble du personnel communal pour la réalisation des projets.

Pierre TORCHON, 2ème Adjoint est en charge des finances et délégué communautaire à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts. Il est l'interlocuteur auprès des habitants pour toute information concernant la vie de la communauté de communes, ses actions et son évolution.

- Il rend compte une fois par an de l'activité de la communauté de communes à l'ensemble des habitants ;
- Il prépare le budget annuel de la commune ;
- Il assure le suivi du budget tout au long de l'exercice ;
- Il prépare le compte administratif du budget communal ;

Pierre TORCHON, peut proposer et rechercher les moyens de financements, emprunts, subventions nécessaires au financement des projets.

A ce titre,

- Pierre TORCHON, est l'interlocuteur des partenaires institutionnels
- Pierre TORCHON peut être amené à représenter la commune dans les différentes instances liées à ces sujets,
- Pierre TORCHON peut mobiliser l'ensemble du personnel communal pour la réalisation des projets.

Jean-Frédéric DUTECH, 3ème Adjoint est en charge du cadre de vie de la commune

- Il organise au quotidien l'entretien du cadre de vie dans la commune,
- Il propose tous types de travaux visant à l'entretien et à l'amélioration du village,

A ce titre,

- Jean-Frédéric DUTECH encadre les agents techniques chargés de l'entretien de la commune,
- Jean-Frédéric DUTECH peut être amené à représenter la commune dans les différentes instances liées à ces sujets, des entreprises et des partenaires institutionnels.
- Jean-Frédéric DUTECH peut mobiliser l'ensemble du personnel communal pour la réalisation des projets.

Daniel LANGER, 4ème Adjoint est en charge de la communication et de l'information émanant de la Municipalité ;

- Il contribue à la rédaction du journal municipal et des infos intermédiaires diffusées auprès des habitants ;
- Il prend en charge la réalisation et la maintenance du site internet de la commune ;
- Il diffuse l'information au sein du Conseil Municipal et auprès des habitants ;

A ce titre,

- Daniel LANGER est l'interlocuteur des partenaires institutionnels.
- Daniel LANGER peut être amené à représenter la commune dans les différentes instances liées à ces sujets.
- Daniel LANGER peut mobiliser l'ensemble du personnel communal pour la réalisation des projets.

Chrystelle DUFOUR, Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires et de la jeunesse ;

- Elle veille à la bonne organisation du service périscolaire,
- Elle prend en charge l'organisation des manifestations festives proposées aux enfants,
- Elle est l'interlocutrice des communes et des associations dans le cadre de la mise en place et du suivi de l'accueil des enfants dans les centres de loisirs et de garderie des communes voisines durant les congés scolaires,

A ce titre,

- Chrystelle DUFOUR peut être amenée à représenter la commune dans les différentes instances liées à ces sujets. Elle est l'interlocutrice des partenaires institutionnels, notamment l'équipe enseignante de l'école primaire Paul Cézanne.
- Chrystelle DUFOUR peut mobiliser l'ensemble du personnel communal pour la réalisation des projets.

Jacques-Henri TOURNADRE, Conseiller Municipal en charge des affaires sociales de la commune ;

- Il prend en charge la préparation, la mise en œuvre et le suivi de toute action sociale en direction des habitants qui le sollicitent ;
- Il contribue à l'animation en direction du public ciblé ;

A ce titre,

- Jacques-Henri TOURNADRE est l'interlocuteur des partenaires institutionnels et il représente la commune dans les différentes instances liées à cette délégation ;
- Jacques-Henri TOURNADRE peut être amené à mobiliser l'ensemble du personnel communal pour la réalisation des projets.

3- CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Séance du conseil municipal du 03 avril 2014

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité décide la création des commissions municipales suivantes et désigne les membres :

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Josiane DUTECH, Jean-Pierre FLON et Éric MONTAGNIER

Suppléants : Nathalie LUNEL, Anna MILOSEVIC et Pierre TORCHON

Commission de la liste électorale :

Daniel LANGER

Commission des finances :

Josiane DUTECH, Laurence LACOSTE, Daniel LANGER, Éric MONTAGNIER et Pierre TORCHON

Commission scolaire :

Chrystelle DUFOUR, Nathalie LUNEL, Anna MILOSEVIC et Pierre TORCHON

Commission des travaux :

Josiane DUTECH, Jean-Frédéric DUTECH, Jean-Pierre FLON et Éric MONTAGNIER

Commission de l'environnement et de l'urbanisme :

Jean-Frédéric DUTECH, Jean-Pierre FLON, Laurence LACOSTE, Daniel LANGER, Anna MILOSEVIC et Éric MONTAGNIER

Commission des fêtes, sports et loisirs :

Céline DUMONT, Jean-Frédéric DUTECH, Jean-Pierre FLON, Irma HELOU, Laurence LACOSTE, Daniel LANGER, Nathalie LUNEL, Anna MILOSEVIC et Jacques-Henri TOURNADRE

Commission de la communication :

Irma HELOU, Daniel LANGER, Anna MILOSEVIC et Jacques-Henri TOURNADRE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter au prochain conseil la création et la désignation des membres de la commission des impôts directs. Le Conseil Municipal accepte.

4- ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Sur le rapport de M. Le Maire, Vu les élections municipales de mars 2014, il est nécessaire de procéder au renouvellement des délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune aux divers syndicats intercommunaux pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal procède à la désignation des délégués titulaires et suppléants. Ont été élus :

Syndicat Intercommunal du Transport d'Elèves - S.I.T.E. :

Titulaire : Irma HELOU,

Suppléant : Éric MONTAGNIER

Syndicat Intercommunal du Terrain de Sport des Iles - S.I.T.S.I (Club Aviron)

Titulaires : Daniel LANGER et Irma HELOU

Suppléants : Jacques-Henri TOURNADRE et Laurence LACOSTE

Syndicat Intercommunal du Rû du Montuboï

Bruno MACE et Pierre TORCHON

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud - S.I.A.V.O.S.

Titulaires : Bruno MACE et Josiane DUTECH

Suppléants : Anna MILOSEVIC et Jacques-Henri TOURNADRE

Syndicat des Eaux d'Ile de France - SEDIF

Titulaire : Bruno MACE

Suppléant : Jean-Pierre FLON

Syndicat Intercommunal du Transport des Trois Forêts

Titulaire : Eric MONTAGNIER

Suppléante : Irma HELOU

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France - SIGEIF

Titulaire : Daniel LANGER

Suppléant : Jean-Frédéric DUTECH

Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales - CNAS

Jean-Frédéric DUTECH

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise - SMDEGTVO

Titulaire : Josiane DUTECH

Suppléante : Anna MILOSEVIC

Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères - SICTOMIA

Titulaires : Bruno MACE et Jacques-Henri TOURNADRE

Suppléants : Céline DUMONT et Jean-Pierre FLON

Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Fourrière du Val d'Oise

Titulaire : Jean-Frédéric DUTECH

Suppléante : Nathalie LUNEL

5-ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la caisse des écoles de la commune de Villiers-Adam,

Outre Le Maire, son président, le comité est composé de deux membres du conseil municipal,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection de deux représentants du conseil municipal pour siéger au comité de la Caisse des Ecoles de Villiers-Adam,

Compte tenu du résultat du vote :

Christelle DUFOUR et Céline DUMONT

sont élues représentantes de la commune pour siéger au comité de la caisse des écoles de Villiers-Adam.

6-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du C.C.A.S. est présidé par le Maire et comprend au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal,

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et d'élire les représentants du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, **A L'UNANIMITE**

FIXE à QUATRE le nombre des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, et **PROCEDE** à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Compte tenu du résultat du vote :

Jacques-Henri TOURNADRE - Vice-Président

Laurence LACOSTE - Conseillère Municipale

Céline DUMONT - Conseillère Municipale

Nathalie LUNEL - Conseillère Municipale

Sont élus représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter au prochain conseil

le point n° 7 - Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal accepte.

8- QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

Josiane DUTECH, correspondant défense de la commune auprès de l'Armée, informe le Conseil Municipal que l'armée organise la Journée Nationale des Réservistes, dont le thème retenu cette année est "Réserve militaire et citoyenneté", qui se déroulera le 10 avril prochain à Taverny. Plusieurs activités de l'armée de Terre et de Mer y seront présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h35.